

FONCTION PUBLIQUE
HOSPITALIÈRE

La Fédération CFTC Santé Sociaux dit non à l'injustice



© : Stockadobe.com/Grustock



Ensemble, défendons les droits des fonctionnaires !

Gel du point d'indice, suppression de la GIPA et jours de carence :

La CFTC dit stop !

La **Fédération CFTC Santé Sociaux** exprime sa vive opposition aux récentes annonces et décisions gouvernementales concernant la rémunération et les conditions de travail des agents publics.

Gel du point d'indice

Le gel du point d'indice, élément clé du calcul des salaires des fonctionnaires, pour l'année 2024 est une mesure profondément injuste. Dans un contexte de hausse continue des prix et de l'inflation, cette décision impacte sévèrement le pouvoir d'achat des agents publics. Cette décision, justifiée par un contexte budgétaire restreint, ne tient pas compte des réelles difficultés rencontrées par les agents publics. La **CFTC** demande instamment une revalorisation significative du point d'indice pour compenser l'inflation et garantir des conditions de vie décentes aux fonctionnaires.

Non-versement de la GIPA : Une trahison des engagements

La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) est une prime essentielle pour compenser l'inflation. Le non-versement de la GIPA pour l'année 2024, sous prétexte de restrictions budgétaires, est une trahison des engagements pris envers les fonctionnaires. Cette décision, prise dans le cadre d'un effort budgétaire de 5 milliards d'euros, pèse lourdement sur les fonctionnaires qui voient leur pouvoir d'achat diminuer. La CFTC réclame la publication immédiate du décret

GIPA 2024 et le maintien de ce dispositif vital pour les agents publics.

Des jours de carence supplémentaires : Une double peine pour les fonctionnaires

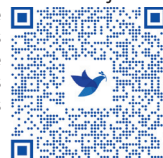
Le gouvernement a décidé d'allonger le nombre de jours de carence de un à trois jours, alignant ainsi la fonction publique sur le secteur privé. Cette mesure punitive ajoute une charge supplémentaire aux agents publics déjà confrontés à des conditions de travail difficiles. La **CFTC** dénonce fermement cette décision et appelle à une refonte des règles de carence pour protéger les travailleurs de la fonction publique.

Une détérioration continue des conditions de travail

Ces décisions s'inscrivent dans un contexte de dégradation constante des conditions de travail dans la fonction publique. Les pénuries de personnel, la fermeture des lits d'hôpital et la réduction des moyens alloués aux services publics mettent en péril la qualité des services rendus aux citoyens et la santé des travailleurs.

L'appel de la CFTC : Protéger les droits des fonctionnaires

La **CFTC Fonction Publique** reste déterminée à défendre les droits des agents publics et demande au gouvernement de revenir sur ces mesures injustes. La **CFTC** appelle à un dialogue social constructif pour trouver des solutions qui respectent la dignité et les droits des fonctionnaires tout en répondant aux exigences budgétaires.



En savoir plus...

Démystifions les idées reçues sur l'absentéisme des fonctionnaires

Contrairement aux idées reçues, le taux d'absentéisme pour maladie dans la fonction publique est globalement comparable à celui du secteur privé. En 2023, 5 % des agents publics ont été absents pour raison de santé, un chiffre équivalent à celui du privé.

Cependant, dans la Fonction publique hospitalière, les conditions de travail particulièrement éprouvantes (sous-effectifs chroniques, charge de travail excessive, exposition aux risques physiques et psychologiques) amplifient naturellement l'absentéisme. Malgré ces réalités, le taux d'absentéisme dans la fonction publique a diminué entre 2022 et 2023.

Rémunération en arrêt maladie

Par ailleurs, la rémunération des agents publics en arrêt maladie est souvent mal comprise. Contrairement aux salariés du privé, les primes, qui peuvent représenter jusqu'à 30 % de leur rémunération, ne sont généralement pas prises en compte dans le calcul du maintien de salaire, créant une perte importante pour les agents hospitaliers.

Face à ces constats, la **CFTC** appelle à mettre un terme au « fonctionnaire bashing » et exige des mesures adaptées pour améliorer les conditions de travail et reconnaître pleinement l'engagement des agents publics.

La dégringolade du pouvoir d'achat

Depuis 2000, les fonctionnaires ont vu leur pouvoir d'achat chuter de 22 %, principalement en raison du gel répété du point d'indice. Sur la même période, l'inflation a grimpé de 33,3 %, tandis que le point d'indice n'a progressé que de 16 %. À cela s'ajoute une hausse significative des cotisations retraite, passées de 7,85 % à 11,10 %, entraînant une réduction notable des salaires nets. En moyenne, un fonctionnaire de catégorie B perd chaque année 3 600 € nets.

La **CFTC** demande la revalorisation du point d'indice afin de rétablir des conditions de vie dignes pour les agents hospitaliers, qui restent les piliers de notre système de santé.

Pour des droits justes et des conditions dignes : la CFTC agit pour vous !

Fédération CFTC Santé Sociaux

34 Quai de la Loire - 75019 Paris

Tél. : 01 42 58 58 89

Courriel : fede@cftc-santesociaux.fr



cftc
Santé Sociaux

Novembre 2024